



SENEGAL

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre au **Sénégal** si vous êtes ***citoyen français***.

Les ressortissants de l'Union Européenne, des pays membres de la CEDEAO ainsi que des pays limitrophes du Sénégal n'ont pas besoin de visa s'ils séjournent moins de trois mois au Sénégal.

Pour les autres nationalités nous consulter.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 6 mois
- Visa pour un séjour touristique : Oui
- Visa pour un séjour d'affaire : Oui
- Vaccin : fièvre jaune recommandée